

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Avril 2011 à

19 Heures

Convoqué le 01 Avril 2011, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de J.L. LE GOFF, Maire.

étaient présents : Mmes GODIER. DUGUE. M. BUFFARD. Mmes MARIE. BIGOT. MM. LEMERAY. BERTHELOT. Mme FOULET.

Absents excusés : MM. OLLIVIER. ADAMCZYK.

Madame Joëlle DUGUE a été élue secrétaire.

Approbation du Compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2010

Approbation du Compte de Gestion 2010.

Le compte de gestion 2010 étant en tout point concordant avec le compte administratif 2010 de la commune est approuvé à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2010 laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 44 478.30	euros
Fonctionnement	+ 67 445.03	euros

D'où un résultat de cloture positif de 22 966,73 Euros

Le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat en ventilant l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

Au compte 1068 (recettes d'investissement)	44 478.30	euros
Au compte 002 (recettes de fonctionnement)	22 966.73	euros

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil examine le projet de Budget Primitif de l'année 2011 voté par chapitre tant en investissement qu'en fonctionnement, il est adopté à l'unanimité et s'établit comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	139 636 € 00
Chapitre 012	Charges personnel	126 246 € 00
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 750 € 00

Chapitre 65	Autres charges gestion courante	56 563 € 00
Chapitre 66	Charges financières	22 933 € 00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	319 € 00
RECETTES		
Chapitre 70	Produits des services du domaine. ventes	42 664 € 00
Chapitre 73	Impôts et taxes	107 985 € 00
Chapitre 74	Dotations et participations	128 712 € 00
Chapitre 75	Autres produits de gestions cour.	74 000 € 00

La Section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 92 732 € 00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2011.

Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011. Cependant, les taux de référence pour l'année 2011 sont différents de ceux de l'année 2010 car ce sont des taux rebasés qui tiennent compte des différentes modifications apportées par la suppression de la taxe professionnelle qui s'est accompagnée d'un transfert d'impôt entre les différents niveaux de collectivités locales, notamment la taxe habitation départementale aux communes et de l'affectation aux collectivités d'une part des frais d'assiette perçus par l'Etat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.18 % (correspondant au taux de 12.29 % pour 2010)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.24 % (correspondant au taux 38.38 % pour 2010)
- Taux pour la compensation foncière des entreprises (CFE) : 17.21 %

Le conseil municipal, après en avoir longuement délibéré, décide de voter ces taux d'impositions pour l'année 2011.

PRIX DU REPAS DE CANTINE

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des repas de cantine à compter de la rentrée de Septembre 2011, selon les barèmes suivants :

Repas normal :	3 € 80
Repas occasionnel :	4 €
Repas exceptionnel :	5 €

CONVENTION DE DELAGATION DE COMPETENCE DES TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, la Commune de Grainville sur Odon assure la gestion administrative et technique du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire de Mondrainville à donner délégation de signature au Maire de Grainville sur Odon pour signer avec le Département la convention relative à la compétence en matière d'organisation des services de transports scolaire ainsi que tous les documents s'y rapportant (marchés, avenants...).

En outre, le Maire de Mondrainville donne au Maire de Grainville sur Odon pleins pouvoirs en ce qui concerne l'organisation et la gestion du transport scolaire du R.P.I.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE VIEUX DU SIGAZ

En attente d'une desserte en gaz depuis 2002, la commune de Vieux a décidé par délibération du 15 janvier 2010 de ne pas s'engager dans la quatrième procédure de délégation de service public, lancée au premier semestre 2010.

Le Comité Syndical du SIGAZ en date du 06 décembre 2010 s'est prononcé en faveur de cette demande.

Ce retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux des collectivités membres du syndicat exprimé dans les conditions de majorité qualifiée. Au vu de la majorité requise, le Préfet établira alors l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du SIGAZ.

Conformément à l'article L 5 211-18 du CGCT, il convient que notre Commune délibère sur cette demande de retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour le retrait du SIGAZ de la Commune de VIEUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.